VILLE DE Longwy

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

VII-26-01	Procès-verbal de la séance du 18 juin 2026 - Approbation
VII-26-02	Intelligence artificielle - Restitution étude - Prise d'acte
VII-26-03	Action cœur de ville - Ancien commissariat - Appel à manifestation d'intérêt - Approbation
VII-26-04	Action cœur de ville – Patrimoine - Requalification de la place Darche et de l'ancien stade municipal - Saisine de la DRAC - Approbation
VII-26-05	Conseil municipal - Modification du Règlement intérieur - Approbation
VII-26-06	Ressources humaines - Rapport social unique - Prise d'acte
VII-26-07	Délégations pouvoirs au Maire – Modification - Protocole d'accord transactionnel - Approbation
VII-26-08	Population - Recensement-Revalorisation de la rémunération des agents recenseurs - Approbation
VII-26-09	Action cœur de ville - Secteur gare-tramway-ilot Labro - Secteur des récollets – Concertation citoyenne
VII-26-10	Action cœur de ville – Urbanisme - Mise à jour du règlement d'intervention sur l'aide complémentaire ville à celle du fil bleu - Travaux de façade
VII-26-11	Centre communal d'action sociale (CCAS) – Siège social - Transfert - Approbation
VII-26-12	Urbanisme - Cession parcelle bd127 - Approbation
VII-26-13	Urbanisme - Cession parcelle ax483a - Approbation
VII-26-14	Office national des forêts - Mise en vente de bois - Approbation
VII-26-15	Subvention exceptionnelle – UGL - Approbation
VII-26-16	Subvention exceptionnelle - La fraternelle - Approbation
VII-26-17	Politique éducative - Projet éducatif territorial - Convention
VII-26-18	Musée municipal - Acquisitions 2026 - Approbation
VII-26-19	Archives - fonds lorrain - Bibliothèque de l'hôtel de ville - Salle Maurice Noël - Approbation
VII-26-20	Patrimoine – Composition COPIL - COTECH - Approbation
VII-26-21	Action cœur de ville – Finances - taxe vacance sur les locaux d'habitation (TVLH) - Approbation
VII-26-22	Amendes administratives - Dépôts sauvages déchets - Approbation
VII-26-23	Finances - Batigère - Garantie d'emprunt - Réhabilitation de 121 logements - Approbation
VII-26-24	Finances - Budget principal 2026 - Décision modificative de crédits n°2 - Approbation
VII-26-25	Finances - Dotation politique de la ville - Approbation
VII-26-26	Agglo en scènes - Mise à disposition salle Legras - Approbation
VII-26-27	Rando Football Cup - La Gouraincourtoise - Subvention exceptionnelle
VII-26-28	Fête du sport - Basket club Longwy Réhon - Subvention exceptionnelle
VII-26-29	Motion de soutien - Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants - proposition de loi intégrale
VII-26-30	AMF - Mobilisation générale des maires pour soutenir les communes sinistrées

www.mairie-longwy.fr
HOTEL DE VILLE - B.P.80048 • 54401 LONGWY CEDEX • 03.82.44.54.00

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_01-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026 - APPROBATION

N° : VII-26-01

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-01** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le procès-verbal de la séance en date du 18 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_02-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE - RESTITUTION ETUDE - PRISE D'ACTE

N° : VII-26-02

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-02** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

La commune de Longwy a souhaité mener, à compter du 1er janvier 2026, une étude sur les opportunités en intelligence artificielle (IA) pour l'ensemble de la collectivité, en s'inscrivant dans une dynamique de modernisation des services publics, de transition numérique et écologique.
D'une part, elle engendrerait une satisfaction citoyenne en ce que la collectivité pourrait offrir à ses usagers des solutions concrètes pour améliorer son quotidien (sécurité, voirie, déchets ménagers, crèches…).
D'autre part, le recours à l'IA au sein de la collectivité pourrait produire une efficacité interne, en ce qu'elle permettrait de ne pas subir la vague technologique.

Pour ce faire, le cabinet Deloitte, retenu suite à une procédure d'appel d'offres, a travaillé en plusieurs étapes : une phase de diagnostic et d'expression des besoins, suivie d'une phase de priorisation des cas d'usage, et enfin d'une étape de rédaction de la feuille de route de l'IA.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Règlement Européen sur l'Intelligence Artificielle (AI Act) ;

Considérant l'opportunité majeure que représente l'intelligence artificielle pour l'optimisation des services publics, l'aide à la décision et l'allègement des tâches administratives ;
Considérant la nécessité de sécuriser juridiquement, techniquement et de manière éthique le recours à ces technologies au sein de l'administration ;
Considérant que l'étude menée par le Cabinet Deloitte, entre janvier et juin 2026 dresse un état des lieux, évalue les opportunités (cas d'usages) et propose une feuille de route pour un déploiement maîtrisé ;

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** de la restitution de l'étude portant sur l'Intelligence Artificielle au sein de la collectivité ;
- **PREND ACTE** des orientations stratégiques et de la feuille de route opérationnelle présentées.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.
POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_03-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - ANCIEN COMMISSARIAT - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - APPROBATION

N° : VII-26-03

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-03** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

En décembre 2016, les services de police quittent définitivement les lieux pour rejoindre un nouvel Hôtel de police à Mont-Saint-Martin, laissant ce bâtiment chargé d'histoire inoccupé après 73 ans d'usage administratif.

Aujourd'hui, ce site patrimonial, témoin de l'histoire industrielle et sociale de Longwy, offre un potentiel de reconversion important et constitue une opportunité stratégique pour un projet de valorisation, de réhabilitation ou de réaffectation innovante.

Ce site, acquis par l'EPFGE pour un prix d'évaluation des domaines de 314 000,00€ attend une nouvelle vocation. L'échéance de rétrocession EPFGE > Ville est fixée au 30/06/2029, date limite à compter de laquelle le bien doit être acquis par la Ville.

La Ville souhaite donner aux lieux un nouvel avenir et céder le site à des porteurs de projets qui en assureront sa valorisation et sa réhabilitation pour d'autres usages dans le respect patrimonial et la mise en valeur de ses potentialités.

Il est proposé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt avec une programmation libre selon le projet de cahier des charges ci-annexé, la désignation des commissions correspondantes, et l'approbation du principe de conclusion d'un protocole partenarial de développement du projet afin de garantir la transparence du travail entre la Ville et le porteur de projet.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu son rapport,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt selon le cahier des charges ci-annexé ;
- **APPROUVE** le principe de conclusion d'un protocole partenarial de développement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à y apporter des modifications d'ordre rédactionnel ;
- **CREE** la Commission technique dont la composition est comme suit :
 - *Représentants de la Direction Générale des Services de la Ville de Longwy ;*
 - *Représentants de la Direction des affaires juridiques de la Ville de Longwy ;*
 - *Représentants de la Direction des services techniques de la Ville de Longwy ;*
 - *Représentants du Pôle Aménagement et développement du territoire de l'Agglomération du Grand Longwy ;*
 - *Représentant de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du département ;*
 - *Représentant de la Direction départementale de la protection des populations, auquel est rattaché le service de la Concurrence, consommation et Répression des Fraudes ;*

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_03-DE

- **DÉSIGNE** la Commission d'appel d'Offres comme commission de choix du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, documents ou décisions afférents

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_04-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE – PATRIMOINE - REQUALIFICATION DE LA PLACE DARCHE ET DE L'ANCIEN STADE MUNICIPAL - SAISINE DE LA DRAC - APPROBATION

N° : VII-26-04

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-04** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, la Ville de Longwy porte, en tant que maître d'ouvrage, le projet de requalification de la place Darche, de l'ancien Stade municipal – Porte de Bourgogne sur Longwy-Haut.

L'article L522-4 du Code du Patrimoine prévoit la possibilité pour les aménageurs de saisir le Préfet de Région d'une demande anticipée de prescription archéologique.

Par courrier du 05 août 2026, une demande préalable, au titre de l'article R523-12 dudit Code a été transmise au Préfet de la Région Grand Est / Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), afin de déterminer si les deux secteurs sont susceptibles de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

Par courrier de réponse du 21 août 2026, la DRAC confirme que le projet est situé dans un secteur sensible sur le plan archéologique et que la réalisation préalable d'un diagnostic archéologique préventif s'avère nécessaire. La Ville peut, en application des dispositions des articles L522-4 et R523-14 du Code du Patrimoine, formuler officiellement une demande anticipée de prescription archéologique.

Cette saisine déclenchera, au titre de l'article L522-4 dudit Code, la perception par anticipation de la redevance d'archéologie préventive dont le taux est fixé à 0,69€ par m2 pour l'année 2026, qui ne peut être remboursée qu'en cas de non réalisation du diagnostic et de l'aménagement projeté.

Cette saisine offre à la Ville la possibilité de connaître, dès l'origine, les contraintes archéologiques susceptibles d'affecter les sites concernés. Elle permet d'éviter de développer des hypothèses d'aménagement qui ne tiendraient pas compte de l'archéologie préventive et de prévenir des dépenses ou études inutiles en cas de découverte de vestiges.

Il est à noter :
- Qu'à la suite de la saisine de prescription anticipée, et si le dossier est complet, un arrêté préfectoral de prescription sera pris, enclenchant également la perception par anticipation de la redevance archéologique ;
- Qu'à la suite de la notification de l'arrêté préfectoral, un travail de conventionnement avec l'INRAE sera réalisé, avec un délai d'attente d'intervention d'environ 10 mois.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu le rapport de Mme Isabel VICENCIO, 7e Adjointe Déléguée au Patrimoine, au Tourisme et aux Associations,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

VU le Code du Patrimoine, notamment ses articles L522-4, R523-12, R523-14 ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** la Saisine du Préfet de Région Grand Est d'une demande anticipée de prescription archéologique ;
- **AUTORISE** la dépense résultant de la saisine anticipée sur le budget 2026 ;
- **APPROUVE** le dossier de saisine ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, documents ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_05-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - APPROBATION

N° : VII-26-05

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-05** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le **30 SEP. 2026**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Le règlement intérieur du Conseil municipal a été adopté par une délibération du 18 juin 2026.

Or, il convient de modifier ses articles 4 et 8 dans un souci de conformité au Code général des collectivités territoriales.

En effet, son article 4 prévoit : « Les réunions du Conseil Municipal ont lieu en règle générale à l'hôtel de ville de Longwy Bas, dans la salle Legras. Si, pour une cause quelconque, celle-ci est indisponible, la réunion peut se tenir dans toute autre salle de la mairie. De même, des réunions peuvent se dérouler dans des locaux municipaux situés dans les différents quartiers de la commune. »

Il est prévu la modification suivante : « Les réunions du Conseil municipal ont lieu à l'hôtel de ville de Longwy-bas, dans la salle Legras. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, celle-ci est indisponible, la réunion peut se tenir dans toute autre salle de la mairie ou dans les locaux municipaux situés dans les différents quartiers de la commune. »

De même, l'article 8 du règlement intérieur prévoit « Le Conseil Municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siègent. La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin ordinaire à main levée. »

Il est prévu la modification suivante : « Le Conseil municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siègent. La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret. »

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu les articles L2121-7 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de modifier la rédaction des articles 4 et 8 du règlement intérieur du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

26 pour, 7 contre (M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-François VALOGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_05-DE

- **APPROUVE** la nouvelle rédaction des articles du règlement intérieur du Conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_06-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - RAPPORT SOCIAL UNIQUE - PRISE D'ACTE

N° : VII-26-06

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-06** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Selon les dispositions de l'article L231-1 du Code Général de la Fonction Publique, les administrations mentionnées à l'article L. 2 doivent élaborer chaque année un Rapport Social Unique, rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion prévues au chapitre III du titre Ier du livre IV, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la Fonction Publique fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Le Rapport Social Unique constitue un outil de pilotage des Ressources Humaines et de dialogue social.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

Conformément au premier alinéa de l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique, le Rapport Social Unique prévu à l'article L. 231-1 est présenté à l'assemblée délibérante des collectivités territoriales et des établissements publics mentionnés à l'article L. 4, après présentation au Comité Social territorial.

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.231-1 et L.231-4,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la Fonction Publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu la présentation du Rapport Social Unique au Comité Social Territorial le 15 septembre 2026,

Considérant que le Rapport Social Unique doit faire l'objet d'une présentation auprès du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_06-DE

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport social unique de la Ville de Longwy portant sur l'année 2025.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_08-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : POPULATION - RECENSEMENT - REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS - APPROBATION

N° : VII-26-08

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-08** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la population est enquêtée chaque année par sondage afin de déterminer la population légale.
Les enquêtes de recensement se déroulent auprès d'un échantillon de la population réparti sur le territoire de chaque commune ; elles sont préparées et réalisées par ces dernières, par le biais des agents recenseurs.

Les agents recenseurs ont le statut de vacataire rémunéré à l'acte (feuille de logement).
Il appartient au Conseil municipal de fixer le montant de la vacation.

Afin de tenir compte de l'inflation globale (y compris la flambée des coûts de carburant), il est proposé au Conseil municipal de faire évoluer les montants des indemnités accordées aux agents recenseurs, lesquels n'ont pas évolué sensiblement depuis 2009 :

	Au 12/11/2009	Au 12/11/2019	Au 2/10/2024	Proposition 2027
Journée de formation	32.00 €	32.00 €	32.00 €	75.00 €
Vacation fixe	250.00 €	250.00 €	250.00 €	350.00 €
Indemnités kms	80.00 €	80.00 €	80.00 €	200.00 €
Feuille de logement	0.50 €	1.00 €	2.00 €	2.00 €
Bulletin individuel	1.00 €	1.00 €	1.00 €	2.00 €

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu le Décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le Décret n°2003- 561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu la délibération n°243 du 12 novembre 2009,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_08-DE

Vu la délibération n°VI-24-02 du 2 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ABROGE** les délibérations n°243 du 12 novembre 2009, V-19_18 du 12 novembre 2019 et IV-24-02 du 2 octobre 2024,
- **ADOPTE** la nouvelle indemnisation des agents recenseurs, sur la base de la proposition 2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_09-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE / SECTEUR GARE-TRAMWAY-ILOT LABRO / SECTEUR DES RÉCOLLETS – CONCERTATION CITOYENNE

N° : VII-26-09

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-09** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Par délibération V-26-02 du Conseil Municipal du 28 mai 2026, la Ville a créé un comité citoyen et lancé une procédure d'appel à volontariat à cet effet et a choisi le mode de concertation suivant pour l'étude urbaine sur les secteurs Ilot Labro / Ancienne piscine : Co-construction.

L'appel à volontariat, du 22 juin 2026 au 10 juillet 2026, relayé sur les supports de Communication de la Ville, diffusé et mis à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville, a reçu 22 candidatures émanant des citoyennes et des citoyens de Longwy.

À la suite de l'ouverture de l'urne du 22 juillet 2026, une première réunion du Comité citoyen a eu lieu le 25 août 2026. Les propositions issues de cette séance sont :

- 1/ Mode de présidence : Il est proposé que le comité soit placé sous la co-présidence élu/citoyen et, en cas d'empêchement de la présidence, une vice-présidence serait nommée suivant la même composition ;
- 2/ Définition du mode de travail Comité citoyen et la Ville :
 - Association du Comité citoyen aux réunions techniques et aux réunions décisionnelles avec les élus ;
 - Un espace de travail collaboratif en ligne pour faciliter les échanges Comité citoyen / Ville de Longwy ;
- 3/ Travail sur le questionnaire grand public : une version adaptée aux enfants serait réalisée pour recueillir la parole des enfants qui utilisent les espaces ;

Sur proposition du Maire et après avoir entendu son rapport,

Vu la délibération V-26-02 du Conseil Municipal du 28 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du débat sur les propositions du comité citoyen ;
- **APPROUVE la proposition 1 ;**
- **APPROUVE la proposition 2 ;**
- **APPROUVE la proposition 3 ;**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_09-DE

- **APPROUVE** la modification ci-annexée au règlement intérieur du comité citoyen ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes, documents ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_10-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE – URBANISME - MISE A JOUR DU REGLEMENT D'INTERVENTION SUR L'AIDE COMPLÉMENTAIRE VILLE À CELLE DU FIL BLEU – TRAVAUX DE FAÇADE

N° : VII-26-10

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-10** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Par délibération du 2 octobre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la liste des zones prioritaires pouvant bénéficier de l'aide financière attribuée par le FIL BLEU aux propriétaires qui rénovent la façade de leur habitation.

Avec le périmètre OPAH-RU élargi par délibération du 16 avril 2026, il convient de mettre à jour le périmètre des zones prioritaires FIL BLEU, ainsi que le règlement de l'aide complémentaire accordée par la Ville.

L'aide complémentaire accordée par la Ville agit sur un périmètre ciblé annexé au règlement, il comprend, notamment, les rues de la Cité Merlin, ainsi que les rues au sein du périmètre de l'Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain.

Cette mise à jour vient abroger et remplacer le Règlement d'attribution de l'aide financière complémentaire à l'aide du Fil Bleu par un règlement unique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et entendu le rapport de Madame Marie-Christine INIAL, Adjointe au Maire déléguée au Logement, au Grand plan Cimetières et à l'Etat civil,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° I-15-17 du 05 février 2015 relative à l'instauration d'un dispositif d'aide financière apportée en complément de celle du Fil Bleu aux propriétaires qui rénovent la façade de leurs habitations,

VU la délibération du Conseil Municipal IV-15-21 du 26 juin 2015 relative à l'approbation du règlement fixant les conditions et modalités d'attribution,

VU la délibération du Conseil Municipal n° I-15-17 du 16 mai 2017 relative à l'approbation de la liste des secteurs prioritaires pouvant bénéficier de l'aide financière attribuée par le Fil Bleu,

VU la délibération n°10 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy en date du 30 septembre 2021 ayant accordé délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU à la Ville de Longwy,

VU la délibération VI-21-02 du Conseil Municipal de la Ville de Longwy en date du 28 octobre 2021 approuvant la délégation de la compétence de l'habitat et le périmètre de l'OPAH-RU,

VU la convention OPAH-RU signée en date du 04 octobre 2022,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_10-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste modifiée des zones prioritaires pouvant bénéficier de l'aide financière attribuée par le FIL BLEU aux propriétaires qui rénovent la façade de leurs habitations (annexe 1),
- **APPROUVE** la modification portant sur le règlement d'attribution de l'aide financière complémentaire Ville à l'aide du Fil Bleu (annexe 2 – rues dans l'OPAH-RU et annexe 3 – rues hors OPAH-RU)
- **APPROUVE** le règlement unique d'aide complémentaire accordée par la Ville (annexe 4) ;
- **DIT** que les périmètres pourront être mis à jour d'une manière indépendante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_11-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - SIEGE SOCIAL – TRANSFERT - APPROBATION

N° : VII-26-11

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-11** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

Vu la délibération du 7 avril 2016 actant le transfert du siège social et des services du CCAS au 40, avenue du 8 mai 1945 à Longwy,

Vu la délibération du CCAS du 1er septembre 2026,

Vu l'avis rendu le 24 avril 2026 par le Comité Social Territorial,

Considérant que, suite aux élections municipales de 2026, il a été décidé de recentrer les services et notamment le CCAS, qui doit intégrer les locaux de la mairie de Longwy,
Considérant qu'il a été retenu que le CCAS serait installé dans les locaux de la mairie de Longwy, sise 4, avenue de la grande Duchesse Charlotte à compter du 1er janvier 2027.
Considérant que ce délai est nécessaire pour organiser ce transfert de siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** du transfert du siège social du CCAS de Longwy, du 40 avenue du 8 mai 1945 à LONGWY (54400) au 4 avenue de la Grande Duchesse Charlotte, à LONGWY.
- **DIT** que le siège social du CCAS est fixé 4 avenue de la Grande Duchesse Charlotte, à LONGWY à compter du 1er janvier 2027.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents, actes ou décisions précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.
POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_12-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : URBANISME - CESSION PARCELLE BD127 - APPROBATION

N° : VII-26-12

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-12** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Propriétaire de 3 terrains enclavés rue Saint Exupéry- les parcelles numérotées BD 125, BD126 et BD 127- la ville de Longwy a souhaité les céder aux propriétaires mitoyens. En 2009 et 2011, elle a réalisé la cession des parcelles BD 125 et BD 126.
Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle restante numérotée BD 127, d'une contenance de 358m², pour la somme de 4 500 euros.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Martine ETIENNE, 3e adjointe déléguée à la solidarité et à l'urbanisme,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation donnée par France Domaine en date du 02/01/2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DE CEDER** la parcelle numérotée BD 127, d'une contenance de 358m², pour la somme de 4 500 euros,
- **DE PRECISER** dans l'acte notarié que l'acquéreur supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le bien, sauf à s'en défendre, et profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls, et sans recours contre le vendeur,
- **DE NOTER** que la rédaction des actes sera confiée à l'étude notariée déterminée par les parties,
- **DE PRECISER** que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- **DE NOTER** que l'acte de vente sera confié à l'étude notariée déterminée par les deux parties,
- **DE PRECISER** que le montant de ladite vente est inscrit au Budget Primitif 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que toutes autres pièces afférentes au dossier.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_13-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : URBANISME - CESSION PARCELLE AX483a - APPROBATION

N° : VII-26-13

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-13** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

La commune de Longwy est propriétaire d'un délaissé de terrain dans le quartier résidentiel du Vieux Château, et bénéficiant d'une zone de rencontre.

Il convient de céder ce terrain en espaces verts dont la commune n'a pas utilité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder au propriétaire mitoyen la parcelle numérotée AX483a, d'une contenance de 250m², pour la somme de 15 000 euros.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Martine ETIENNE, 3e adjointe déléguée à la solidarité et à l'urbanisme,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'estimation par France Domaine en date du 04/09/2026 évaluant le terrain à 15 000 euros, ci-annexée,

Vu le projet de division en date du 27/07/2026, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **CEDE** la parcelle numérotée AX483a, d'une contenance de 250m², pour la somme de 15 000 euros,
- **PRECISE** l'inscription dans l'acte notarié d'une servitude conventionnelle d'usage exclusivement résidentiel pour une durée de 30 ans, qui devra être publiée au Service de la Publicité Foncière et ce, dans un objectif d'intérêt général de préservation du caractère résidentiel et paisible du quartier du Vieux Château,
- **PRECISE** l'inscription dans l'acte notarié que l'acquéreur supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le bien, sauf à s'en défendre, et profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls, et sans recours contre le vendeur,
- **NOTE** que la rédaction des actes sera confiée à l'étude notariée déterminée par les parties,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- **PRECISE** que le montant de ladite vente est inscrit au Budget Primitif 2026,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_13-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_14-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : OFFICE NATIONAL DES FORETS - MISE EN VENTE DE BOIS - APPROBATION

N° : VII-26-14

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-14** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Des arbres en état de sécheresse avancée, appartenant à la collectivité sur le ban communal de Réhon, menacent de tomber sur les immeubles avoisinants.

L'Office national des forêts nous enjoint alors de valider les opérations de vente en bloc et sur pied de la parcelle n°1 (secteur Réhon) pour raison de sécurité.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur Robert RODRIGUES MARTINS, 4e adjoint délégué au Commerce, aux travaux, à la transition écologique et au cadre de vie,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code forestier,
Vu l'avis de la commission municipale des Finances, Ressources – Budget,
Vu l'avis de la commission municipale de l'Urbanisme- logement- commerce- transition écologique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DE METTRE en vente** en bloc et sur pied la parcelle n°1 (secteur Réhon) ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY ★ MEURTHE-ET-MOSELLE ★

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_15-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UGL - APPROBATION

N° : VII-26-15

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-15** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Dans le cadre de sa politique de soutien au mouvement sportif local et de promotion de la pratique sportive régulière dès le plus jeune âge, la Ville de LONGWY accompagne les associations sportives longoviciennes dans la mise en œuvre de projets contribuant au développement du sport, à la prévention santé et à l'éducation par l'activité physique.

L'Union Gymnique de Longwy, association sportive largement implantée sur le territoire communal, souhaite mettre en place des séances de gymnastique à destination des élèves des écoles Dartein et Albert 1er situées à proximité du complexe sportif Léon Bassompierre. Ces séances seront encadrées par un salarié associatif qualifié, en lien avec les besoins des établissements scolaires.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans une démarche de sport-santé-prévention, en favorisant la découverte de l'activité physique, le développement de la motricité, la coordination, l'équilibre et l'éveil corporel des enfants dans le cadre scolaire. Elle participe également à l'objectif de sensibiliser les plus jeunes à l'intérêt d'une pratique sportive régulière et adaptée.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette action au cours de l'année scolaire 2026- 2027 et compte tenu de l'intérêt éducatif, sportif et préventif de ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € au profit de l'Union Gymnique Longovicienne au titre de l'exercice 2026.

Sur la proposition du Maire et entendu le rapport de M. Karim BOUDJEMADI, adjoint délégué aux Affaires Scolaires, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs et aux Collèges,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la volonté de la Ville de LONGWY de soutenir les associations sportives locales dans leurs missions d'intérêt général au service des Longoviciennes et Longoviciens ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'accès à la pratique sportive dès le plus jeune âge, notamment auprès des enfants scolarisés dans les écoles de la Ville ;

Considérant que cette action s'inscrit dans une démarche de sport-santé-prévention et de promotion d'une pratique sportive régulière et adaptée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,
32 pour, 1 non-participation (M. Cédric RODRIGUES)

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_15-DE

- **DECIDE** le versement à l'association Union Gymnique de Longwy d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000,00 euros (trois mille euros), au titre de l'exercice 2026, pour la mise en place de séances de gymnastique à destination des écoles de la Ville de LONGWY ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes et décisions afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_16-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LA FRATERNELLE - APPROBATION

N° : VII-26-16

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-16** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réussite éducative, de l'égalité des chances et de l'accompagnement des familles, la Ville de LONGWY a souhaité mettre en place un dispositif intitulé « temps calme et accompagné pour les devoirs », destiné à offrir aux enfants un cadre adapté et un accompagnement dans la réalisation de leur travail scolaire.

Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet porté par la Commune, la Ville de LONGWY a sollicité l'association La Fraternelle, acteur local engagé depuis plusieurs années dans des actions de solidarité et d'accompagnement des habitants.

Dans ce cadre, des étudiants de l'IUT interviendront au sein des accueils périscolaires auprès des enfants afin de les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs, de leur proposer un environnement calme et propice au travail scolaire et de leur apporter un soutien méthodologique et éducatif.

Cette action, initiée par la Ville, vise ainsi à favoriser la réussite éducative, à lutter contre les inégalités d'accès à l'accompagnement scolaire et à proposer aux familles un temps structuré permettant aux enfants de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Sur la proposition du Maire et entendu le rapport de M. Karim BOUDJEMADI, adjoint délégué aux Affaires Scolaires, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs et aux Collèges,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de subventions ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant l'intérêt de favoriser l'accompagnement éducatif des enfants et de contribuer à la réduction des inégalités dans l'accès à l'aide aux devoirs ;

Considérant la volonté de la Ville de LONGWY de soutenir les associations locales dans leurs missions d'intérêt général au service des Longoviciennes et Longoviciens ;

Considérant que la mise en place d'un « temps calme et accompagné pour les devoirs », avec la participation d'étudiants de l'IUT, permettra aux enfants accueillis de bénéficier d'un environnement adapté et d'un accompagnement dans leur travail scolaire ;

Considérant que ce projet répond à des objectifs d'accompagnement éducatif, de solidarité et de cohésion sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_16-DE

- **DÉCIDE** le versement à l'association La Fraternelle d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3000 € (trois mille euros) au titre de l'exercice 2026, afin de soutenir la mise en place d'un « temps calme et accompagné pour les devoirs » ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes et décisions afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_17-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : POLITIQUE EDUCATIVE - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - CONVENTION

N° : VII-26-17

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-17** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le **30 SEP. 2026**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Dans le cadre de sa politique éducative en faveur de la réussite, de l'épanouissement et de l'égalité des chances, la Ville de LONGWY a élaboré son Projet Éducatif Territorial (PEDT). Le PEDT constitue un cadre partenarial permettant de définir et de coordonner les actions éducatives proposées aux enfants et aux jeunes sur le territoire communal.

Ce dispositif vise à assurer la cohérence et la complémentarité des différents temps de la vie de l'enfant, notamment les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en associant la Commune, les services de l'État, l'Éducation nationale et les différents partenaires éducatifs locaux.

Le Projet Éducatif Territorial de la Ville de LONGWY a été transmis aux services compétents de la Jeunesse et des Sports et a fait l'objet d'une validation, permettant ainsi sa contractualisation et sa mise en œuvre sur le territoire communal.

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, le PEDT prend la forme d'une convention précisant les engagements des différents partenaires signataires et les modalités de coordination des actions éducatives. Il convient, en conséquence, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La signature de cette convention permettra de formaliser le partenariat engagé autour du PEDT et de garantir la continuité et la cohérence de l'offre éducative proposée aux enfants et aux jeunes de la Ville de LONGWY.

Sur la proposition du Maire et entendu le rapport de M. Karim BOUDJEMADI, adjoint délégué aux Affaires Scolaires, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs et aux Collèges, et de Safia GACEM, Conseillère municipale déléguée à la jeunesse,

Vu l'article L. 551-1 du Code de l'éducation relatif au Projet Éducatif Territorial et à l'organisation d'activités périscolaires en complémentarité avec le service public de l'éducation ;

Vu l'article R. 551-13 du Code de l'éducation prévoyant que le Projet Éducatif Territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire, le préfet, le directeur académique des services de l'Éducation nationale et, le cas échéant, les autres partenaires signataires ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Considérant la volonté de la Ville de LONGWY de développer une politique éducative cohérente et concertée au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles ;

Considérant que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) constitue un cadre de coopération permettant de coordonner les interventions des différents acteurs éducatifs et d'assurer la complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Considérant que le Projet Éducatif Territorial de la Ville de LONGWY a été validé par les services compétents de la Jeunesse et des Sports ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_17-DE

Considérant qu'il convient désormais de formaliser ce projet par la signature de la convention relative au PEDT et d'autoriser M. le Maire à accomplir les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention relative au Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Ville de LONGWY ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes et décisions afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_18-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : MUSEE MUNICIPAL - ACQUISITIONS 2026 - APPROBATION

N° : VII-26-18

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-18** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Il est proposé à la Ville de Longwy d'accepter l'entrée en collection des acquisitions à titre onéreux suivantes :

- Un Chat en faïence blanche craquelée d'esthétique Art Déco (1920-1930) portant la marque imprimée du Studium Louvre, encore non représentée dans les collections à ce jour, acquis à hauteur de 145,86 € par le biais des Amis du Musée, lors de la vente aux enchères de l'étude Crait-Muller à Charenton-le-Pont le 18 décembre 2025. La pièce a reçu un avis favorable de la Délégation permanente régionale d'acquisition le 17 décembre 2025.

- Un ensemble de six pièces relatives au thème « Vauban », présenté lors des Rencontres annuelles Vauban de février 2026 :
 - Un Puits de Siège de la Faïencerie Émaux d'art de Longwy – Créations Christian Leclercq (création 1990-2000 ; production janvier 2026)
 - Un œuf « Hommage à Vauban » de la Manufacture des Emaux de Longwy 1798 (création 2007 ; production janvier 2026)
 - Une assiette et une coupelle représentant les remparts Vauban de la Faïencerie Saint-Jean l'Aigle, sur commande de l'Office de Tourisme du Grand Longwy (création et production 2012)
 - Une assiette représentant la Porte de France de la Faïencerie Saint-Jean l'Aigle (création et production 1990-2000)
 - L'Epée Vauban conçue et réalisée par Jacques Peiffer et Jacquy Vilfroy (forge Fer*Roy) (création unique de 2007)

L'ensemble a été acquis à hauteur de 4 510 €. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission scientifique régionale d'acquisition en séance de pré-instruction le 4 juin 2026.

Il est proposé à la Ville de Longwy d'accepter l'entrée en collection à titre gracieux des acquisitions suivantes :

- Un cache-pot d'esthétique Art Nouveau, orné de trois cartouches au décor d'oiseaux et de fleurs, sur fond de semis de feuilles (1898), d'une valeur de 1 400 €, cédé par un particulier sans aucune condition d'exposition. Le donateur souhaite seulement voir son nom figuré sur les cartels.

- Un carreau de bordure d'un panneau décoratif, ornée d'une feuille de platane à baies rouges, fabriqué par la Société D'Huart Frères en collaboration avec l'atelier de Léon Parvillée (v.1884-1885), d'une valeur de 29 €, acquis et cédé par l'association des Amis du Musée.

- Un carreau publicitaire représentant Jacques Callot, fabriqué par la Société D'Huart Frères en collaboration avec le céramiste Victor Kremer (v.1891), d'une valeur de 79 €, acquis et cédé par l'association des Amis du Musée.

L'ensemble a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission scientifique régionale d'acquisition en séance de pré-instruction le 4 juin 2026.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Isabel VICENCIO, 7e adjointe déléguée au Patrimoine, au tourisme et aux associations,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_18-DE

Vu la délibération VI.25.13 du 26 septembre 2025, par laquelle la Ville de Longwy a accepté les pièces acquises à titre onéreux,

Vu la délibération I.25.21 du 23 janvier 2025, par laquelle la Ville de Longwy a accepté les pièces acquises à titre gracieux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à accepter les acquisitions réalisées au cours de l'année 2026.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_19-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ARCHIVES - FONDS LORRAIN - BIBLIOTHEQUE DE L'HOTEL DE VILLE - SALLE MAURICE NOEL - APPROBATION

N° : VII-26-19

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-19** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le **30 SEP. 2026**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

A l'occasion du premier anniversaire de la mort de Maurice NOËL (1926-2026), président de l'Association des Amis du Vieux Longwy, ses membres proposent de commémorer son souvenir par un hommage à sa mémoire.

L'ancienne Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Longwy-Haut étant le premier lieu où se réunissait l'Association, il est proposé de :

- Donner le nom de Maurice NOËL à cet espace qui serait ainsi baptisé « salle Maurice Noël » ;
- Procéder entre fin janvier et mi-février 2027 à une cérémonie officielle au cours de laquelle sera inaugurée une exposition relative aux Amis du Vieux Longwy, à Maurice NOËL et au Fonds Lorrain.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Isabel VICENCIO, 7e adjointe déléguée au Patrimoine, au tourisme et aux associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la qualification « salle Maurice Noël » de l'ancienne bibliothèque de l'hôtel de ville de Longwy-Haut ;
- **APPROUVE** l'organisation de la cérémonie d'hommage en 2027 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY ★ MEURTHE-ET-MOSELLE ★

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_20-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : PATRIMOINE - COMPOSITION COPIL – COTECH - APPROBATION

N° : VII-26-20

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-20** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

A l'issue de la bilatérale organisée par la Sous-Préfecture du Val-de-Briey le 10 octobre 2025, en présence du Pôle « Patrimoines et architecture » de la Direction régionale des Affaires Culturelles Grand Est, il a été convenu de la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique dédiés aux projets patrimoniaux portés par la Ville de Longwy, distincts des comités relatifs au Réseau des Sites Majeurs Vauban.

Aussi, il est proposé les compositions suivantes :

Comité de pilotage – Patrimoine de la ville de Longwy	
Membres	**Rôle**
Equipe municipale	Présidence
Administration : Direction générale des services ; Direction générale adjointe ; Direction des Affaires juridiques ; Direction du pôle Services aux citoyens ; Services Patrimoine, Musée et Subventions ; Programme Action Cœur de Ville	Techniciens référents
Présidence de l'Agglomération du Grand Longwy et suppléance	Partenariat technique et financier
Sous-préfecture	Co-présidence
Département	Partenariat financier
Région	Partenariat financier
Banque des Territoires	Partenariat financier
DRAC Grand Est : Direction des patrimoines et de l'architecture ; Service régional d'archéologie (SRA) ; Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) ; Musées ; Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	Contrôle scientifique et technique de l'Etat
Office de Tourisme du Grand Longwy	Coordination touristique
Société civile / cercle d'érudits : association des amis du Vieux Longwy et du Pays-Haut ; société d'histoire et d'archéologie de Lorraine	Accompagnement scientifique et technique
Invitation de membres exceptionnels sur des sujets ponctuels et précis tels que le Réseau des Villes Fortifiées de la Grande Région ; les Faïenceries locales	Accompagnement scientifique et technique

Comité technique – Patrimoine de la ville de Longwy	
Membres	**Rôle**
Direction générale des Services et Direction du Pôle Services aux Citoyens	Encadrement du COTECH
Direction générale adjointe	Suivi financier des opérations
Direction des affaires juridiques	Suivi des marchés publics

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_20-DE

Programme Action Cœur de Ville	Mission de coordination
Service en charge des subventions	Recherche de financeurs
Service Technique	Suivi de réalisation et de financement ; interventions effectuées en complément des demandes externalisées
Services Patrimoine et Musée	Mission de coordination ; mission scientifique et technique
Agglomération : Pôle Culture ; mission patrimoine et mémoire industrielle	Renfort des missions scientifiques et techniques
DRAC Grand Est : SRA ; CRMH ; Musées ; UDAP	Contrôle scientifique et technique de l'Etat

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Isabel VICENCIO, 7e adjointe déléguée au Patrimoine, au tourisme et aux associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution des comités de pilotage et technique dédiés au patrimoine de la Ville de Longwy ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026
Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_21-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE – FINANCES - TAXE VACANCE SUR LES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) - APPROBATION

N° : VII-26-21

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-21** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

La loi de Finances 2026, dans son article 108, a procédé à la fusion des deux taxes suivantes en une seul taxe unique sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1er janvier 2027 :

- Taxe annuelle sur les logements vacants (TLV)
- Taxe d'habitation sur les logements vacants (TVLH).

Ces deux taxes seront supprimées à compter du 1er janvier 2027 pour être remplacées dès cette date par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Dans ce sens, la délibération VII-13-26 du Conseil Municipal du 18 septembre 2013 portant assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation pour résidences secondaires sera caduque au 1er janvier 2027.

Les Collectivités souhaitant l'instaurer le peuvent par délibération de l'organe délibérant selon les dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts (CGI), et avant le 1er octobre 2026 selon les conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI.

L'État est chargé de collecter la TVLH, par le biais de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Des frais d'assiette et de recouvrement sont retirés au produit brut par l'Etat (5,4% du produit brut, selon l'article 1461 du CGI).

La Ville de Longwy peut, dans ce sens, instaurer :

- Par une 1ère délibération, la taxe sur la vacance des locaux d'habitations (avant le 1er octobre 2026) ;
- Par une 2ème délibération, le taux (qui pourra être fixé au même moment que la fixation des taux des autres taxes) (avant le 15 avril de chaque année et sous réserve de la parution du décret classant les communes en zone tendue / non tendue).

À ce jour, selon les données LOVAC (logements vacants) 2026, il est recensé comme suit :

Année LOVAC (logements vacants > 2 ans)	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Nombre de logements	287	356	336	291	332	284

Il est proposé au Conseil Municipal, dans la continuité de la démarche déjà menée en 2013, d'assujettir les logements vacants de plus de deux ans à la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, d'en fixer le taux lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_21-DE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu le rapport de Monsieur BOUZAD, 8e Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources et au Budget,

Le Conseil Municipal,

VU la loi de Finances de 2026,

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 108, 1406 bis, 1639 A et 1639 A bis,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation suivant les termes de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts ;
- **DÉCIDE** de fixer le taux de la taxe lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal ;
- **NOTIFIE** cette décision aux services compétents de l'État selon les modalités de l'article 1639 A du CGI ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, décisions ou documents afférents ;

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_22-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : AMENDES ADMINISTRATIVES - DEPOTS SAUVAGES DECHETS - APPROBATION

N° : VII-26-22

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-22** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Face à la recrudescence de dépôts sauvages de déchets dans divers lieux du ban communal, il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une amende administrative à appliquer aux contrevenants identifiés comme auteurs de ces dépôts sauvages de déchets.

En effet, deux types de moyens juridiques existent pour lutter contre ces incivilités : la sanction pénale et la sanction administrative, prononcée par le Maire en vertu de ses pouvoirs de Police.

Le barème proposé ci-après prend en considération la nature du dépôt et des coûts d'élimination assumés par la commune. L'objectif principal, outre la dissuasion, est de minimiser l'impact financier pour la commune lorsqu'elle décide d'appliquer le principe de l'amende administrative.

L'application de cette procédure n'est pas exclusive des poursuites pénales précédemment évoquées et consiste, dans le cas le plus général, à informer le producteur ou de détenteur d'un dépôt sauvage et le mettre en demeure afin qu'il régularise dans un délai défini. Cette phase, appelée procédure contradictoire, permet à l'auteur d'éliminer les déchets conformément à la règlementation et de formuler ses observations. L'amende administrative prédéfinie peut immédiatement être recouvrée au bénéfice de la commune.

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L1311-1,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L541-1 et L541-2,

Vu le Code pénal, et notamment ses articles R632-, R634-2, R635-8 et R644-2,

Vu le règlement sanitaire départemental du 5 août 1981, modifié par l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1996,

Vu l'arrêté municipal n°464 du 20 novembre 2009,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune de Longwy, et qu'à cet effet, il est notamment mis à disposition des habitants un service de collecte et d'élimination des ordures ménagères,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de Police municipale de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, en application des dispositions susvisées du Code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable,

CONSIDERANT qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_22-DE

CONSIDERANT que le montant de l'amende administrative pouvant aller jusqu'à 15 000 euros doit être proportionné à la gravité des manquements constatés et tenir compte de l'importance du trouble causé à l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,

26 pour, 7 abstentions (M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-François VALOGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH)

- **ADOPTE** le barème ci-après défini :

Types de déchets	QUANTITE			Réitération (en supplément)
	Inférieur à 1m3	De 1m3 à 5m3	Supérieur à 5m3	
Déchet ménager	500,00 €	1000,00 €	1600,00 €	1000,00 €
Textile	500,00 €	1000,00 €	1600,00 €	1000,00 €
Plastique	500,00 €	1000,00 €	1600,00 €	1000,00 €
Déchet vert	500,00 €	1100,00 €	2100,00 €	1000,00 €
Encombrant, meuble	500,00 €	1100,00 €	2100,00 €	1000,00 €
Palette	500,00 €	1100,00 €	2100,00 €	1000,00 €
Pneu	1500,00 €	2000,00 €	3000,00 €	1000,00 €
Déchet électronique	2000,00 €	3000,00 €	4000,00 €	1000,00 €
Déchet de chantier	2000,00 €	3500,00 €	5500,00 €	1000,00 €
Pièce détachée, épave	3000,00 €	6000,00 €	10 000,00 €	1000,00 €
Produit chimique ou dangereux (type amiante ou autre)	5000,00 €	9000,00 €	14 000,00 €	1000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE JOUDREVILLE
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_23-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : FINANCES – BATIGERE - GARANTIE D'EMPRUNT - REHABILITATION DE 121 LOGEMENTS - APPROBATION

N° : VII-26-23

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-23** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

BATIGERE HABITAT réalise la réhabilitation de 121 logements situés sur plusieurs adresses à Longwy. Afin de finaliser la mise en place du prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, BATIGERE sollicite la garantie de la mairie de Longwy à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 123 000,00 euros. Ce prêt est constitué de deux lignes de prêt, dont les caractéristiques sont présentes dans le contrat de Prêt n°189522 joint en annexe.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Kamel BOUZAD, 8e Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources et au Budget,

Vu l'avis de la commission municipale finances en date du 21 septembre 2026 ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de Prêt n°189522 en annexe signé entre : BATIGERE HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,
26 pour, 7 abstentions (M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-François VALOGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH)

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 123 000,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 189522 constitué de 2 Lignes du Prêt.
 La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 061 500,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **S'ENGAGE** dans les meilleurs délais, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_23-DE

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_23_24-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2026 - DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°2 - APPROBATION

N° : VII-26-24

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-24** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le
30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Constatation des Amortissements

Afin de permettre la constatation des amortissements de l'exercice 2025, dont le montant définitif est supérieur aux crédits inscrits au budget primitif, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits budgétaires.

La présente décision modificative prévoit une augmentation de **48 661,56 €** du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et du chapitre 040 en recettes d'investissement.
Cette régularisation concerne **exclusivement** des **opérations d'ordre budgétaire** liées **aux amortissements**.

Opération	Nature D ou R	Chapitre	Article	Antenne	Fonction	Mouvements + et -
	DF	042	6811	OPO	01	48 661.56 €
	RI	040	28158	OPO	01	48 661.56 €

Section Investissement
Pour répondre à des besoins urgents et de permettre la poursuite de plusieurs opérations déjà engagées, il convient de procéder à un ajustement des crédits budgétaires afin de :

- financer les travaux de mise en conformité et de sécurité incendie de l'école Bel Arbre, prescrits dans le cadre du suivi de la commission de sécurité ;
- procéder à la démolition des bâtiments sinistrés, régulièrement occupés illicitement, situés sur le site du stade, rendue nécessaire pour des raisons de sécurité ;
- assurer la reprise et la poursuite des travaux d'aménagement de la future salle polyvalente de Voltaire.

Opération	Nature D/R	Chapitre	Article	Antenne	Fonction	Mouvements + et -
DEC-GARE	DI	20	2031	GARE	518	-102 600 €
AUT	DI	23	2313	TOITURES	020	+102 600 €
VOI	DI	23	2315	MBCVOIRIE	845	-174 000 €
AUT	DI	23	2313	BATALLVOL1	30	+174 000 €

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur BOUZAD, adjoint aux Finances, aux ressources et au budget,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_23_24-DE

Considérant que le virement de crédits par décision modificative de crédits est équilibré.

Considérant que le Conseil municipal doit délibérer sur une décision modificative de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A la majorité des voix,
25 pour, 8 abstentions (M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-François VALOGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH, M. Thierry ALCARAZ)

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n°2 précitée,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents aux actes précités.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026
Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_25-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : FINANCES - DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION

N° : VII-26-25

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-25** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

La Dotation Politique de la Ville (DPV) accompagne les communes- dont la population, résidant en quartiers politique de la ville (QPV) s'élève à 16% ou plus- dans l'amélioration du cadre de vie et de l'offre de service de ces quartiers. Les communes doivent aussi disposer d'une convention ANRU active ou comprendre sur leur territoire un quartier prioritaire connaissant les dysfonctionnements urbains les plus importants.
Les opérations soutenues dans ce cadre sont situées en périmètre QPV, ou en périphérie si elles bénéficient aux habitants de ces quartiers. La DPV poursuit notamment des objectifs de transition écologique, d'accessibilité, et de réhabilitation des bâtiments publics.
La Ville de Longwy répond aux critères de la DPV via la population résidente de QPV (18.7%) et la convention ANRU ; elle est également éligible à la condition cumulative de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU).

L'appel à projets 2026 de la DPV est clos. Les deux dossiers présentés par la Ville, pour la salle des fêtes de Gouraincourt et la salle des sports COSEC Pierre Mousset, ont reçu une suite favorable.
Toutefois, des crédits sont toujours disponibles pour la programmation 2026. Le dossier relatif à la réfection du parking du lycée Alfred-Mézières, situé avenue André Malraux dans le quartier Voltaire peut être proposé. En effet, ce parking présentait des dégradations importantes ; 46 nouvelles places de stationnement pour véhicules légers, ainsi que des emplacements pour bus sont ainsi créés, avec un aménagement piéton et paysager. Les travaux démarrés le 16 juillet doivent s'achever à l'automne, et s'élèvent à 303 124 € financés par la Ville.
Ce parking est limitrophe de la zone ayant bénéficié de l'opération de renouvellement urbain. Il peut donc être utilisé par les habitants du quartier Voltaire hors des heures scolaires. Il préfigure également l'aménagement d'un giratoire attenant destiné à faciliter la circulation.

A noter que les projets présentés à la DPV ne doivent pas avoir connu de début d'exécution pour être recevables. Dans le cas présent, puisque les travaux ont déjà commencé, il s'agit d'une demande à titre dérogatoire autorisée par le Préfet.

QPV	Opération envisagée	Coût opération envisagée HT		Structure	Montant	% / opération
Voltaire	Travaux parking lycée	303 124 €		DPV 2026	242 500 €	80 %
				Autofinancement	60 624 €	20 %
TOTAL		**303 124 €**		**TOTAL**	**303 124 €**	**100,0%**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_25-DE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'opération, ainsi que ses modalités de financement prévisionnel, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier conformément à l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire, après avoir entendu le rapport de Monsieur Kamel BOUZAD, 8e Adjoint délégué aux Finances, Ressources et Budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les dossiers éligibles aux critères de participation de la Dotation Politique de la Ville 2026.

Considérant les crédits ouverts en section Investissement du Budget 2026, qui couvrent les besoins pour la réalisation des projets énoncés.

Considérant la nécessité de produire à l'appui des dossiers une délibération approuvant lesdits chantiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les opérations susmentionnées,
- **APPROUVE** les modalités de financement prévisionnelles de l'opération,
- **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DPV 2026 pour un montant de 242 500 €,
- **INDIQUE** que d'autres partenaires financeurs pourront être sollicités dans le respect de leur taux d'aides financières, ainsi que le taux d'autofinancement minimal de 20% de la Ville de Longwy, conformément à l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PREND NOTE** des dispositions de présentation des dossiers à la Dotation Politique de la Ville 2026,
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026 de la Ville de Longwy, section investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_26-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : AGGLO EN SCENES - MISE A DISPOSITION SALLE LEGRAS - APPROBATION

N° : VII-26-26

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-26** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

La commune de Longwy souhaite mettre à disposition de la Communauté d'agglomération du Grand Longwy, à titre gratuit, le salon Legras, pour l'organisation par le Grand Longwy de l'évènement « Agglo en scènes », concert de Flore Benguigui & The sensible Notes, prévu le vendredi 16 octobre 2026 de 20h à 22h.

Une convention de partenariat prévoit les conditions dans lesquelles cette mise à disposition a vocation à s'appliquer.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de Gaëlle PEIFFER, 9e adjointe déléguée à la culture et aux animations,

Vu l'article L2121-9 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Longwy ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes et décisions afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_27-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : RANDO FOOTBALL CUP - LA GOURAINCOURTOISE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

N° : VII-26-27

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-27** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien aux initiatives sportives et associatives, la Ville de Longwy a organisé, le samedi 13 juin dernier, l'édition annuelle de sa manifestation conviviale « Rando en famille » qui, cette année, avait pour thème la Coupe du Monde de Football.

Cette journée, devenue un rendez-vous attendu, a rassemblé un large public autour de diverses activités : randonnée sur la piste cyclable Longwy-Hussigny (en solo ou en famille), atelier de grimage, animations musicales, tournois de football à destination des jeunes longoviciennes et longoviciens ainsi qu'un moment de convivialité autour d'un barbecue.

L'association La Gouraincourtoise a activement contribué au bon déroulement de cet événement par sa participation.

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. Cédric RODRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Sports,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de subvention de fonctionnement,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** le versement à La Gouraincourtoise d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 500,00 euros (cinq cent euros),
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes et décisions afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY ★ MEURTHE-ET-MOSELLE ★

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_28-DE

Ville de Longwy

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : FETE DU SPORT - BASKET CLUB LONGWY REHON - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

N° : VII-26-28

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-28** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le **30 SEP. 2026**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Comme chaque année depuis 2009, la Ville de Longwy et les associations sportives sont partenaires pour l'organisation de la traditionnelle Fête du Sport qui s'est déroulée le dimanche 06 septembre 2026, de 10h00 à 18h00, à la Plaine de Jeux réunissant une trentaine de clubs sportifs ainsi qu'environ 4 000 personnes.

A cette occasion et comme habituellement, un des clubs sportifs de la Ville de Longwy a pris en charge l'organisation de la restauration et de la buvette.

Cette année, la candidature du Basket Club LONGWY-REHON a été retenue et ledit club a alors engagé les dépenses inhérentes à ce type de prestation.

Pour cette journée, l'ensemble des bénévoles et licenciés a reçu de la part de la Mairie de Longwy des tickets pour la restauration/buvette.

Les frais de cette manifestation concernant la restauration, buvette et vin d'honneur s'établissent comme suit :

- Distribution de 150 tickets repas d'une valeur unitaire de 10 euros (dix euros) soit 1 500. 00 euros
- **Total :** **1 500. 00 euros**

Sur proposition du Maire et entendu le rapport de M. Cédric RODRIGUES, Conseiller municipal délégué aux Sports,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement,

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **DECIDE** le versement au Basket Club LONGWY-REHON d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 1500 euros (mille-cinq-cent euros) pour l'organisation de la restauration/buvette de la Fête du Sport 2026,

.../...

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_28-DE

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les actes et décisions afférents à cette convention.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_29-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN - LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS - PROPOSITION DE LOI INTEGRALE

N° : VII-26-29

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-29** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

•••

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Considérant que les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants constituent une atteinte grave aux droits fondamentaux, à l'intégrité des personnes et au principe d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant que ces violences ne sont pas des faits isolés mais relèvent d'un phénomène systémique qui traverse l'ensemble de la société, quels que soient les territoires, les milieux sociaux ou les générations ;

Considérant que, toutes les trois minutes, en France, un enfant est victime d'inceste ou de viol, soit 160 000 enfants chaque année selon les chiffres de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) ;

Considérant que l'affaire Lyhanna rappelle l'urgence de renforcer la prévention, la détection, le signalement, la protection, l'accompagnement des victimes et la sanction des auteurs ;

Considérant que les élus locaux, et en premier lieu les maires, sont souvent les premiers interlocuteurs des victimes, des familles, des associations et des professionnels confrontés à ces violences ;

Considérant que de nombreux maires ont récemment fait part de leur sentiment d'impuissance face à des situations de violences sexuelles et de pédocriminalité, faute de moyens, d'outils adaptés et d'une coordination suffisante entre les différents acteurs institutionnels ;

Considérant la proposition de loi transpartisane n°2169 visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants, portée par la députée Céline Thiébault-Martinez ;

Considérant que plus de 166 parlementaires soutiennent les 140 recommandations visant à améliorer la prévention, la détection, le signalement, la protection, l'accompagnement des victimes et la sanction des auteurs ;

Considérant que cette proposition de loi intégrale prévoit notamment la création d'unités et de juridictions spécialisées, la formation obligatoire des professionnels, le renforcement des dispositifs de détection et de signalement, la généralisation de parcours de soins spécialisés, la création d'un centre de prise en charge intégrale des victimes dans chaque département, ainsi qu'un renforcement des droits et de la protection des enfants victimes ;

Considérant que cette proposition de loi apporte des réponses concrètes aux besoins exprimés par les collectivités territoriales, en renforçant les outils à disposition des élus locaux et en améliorant la coordination des acteurs de terrain ;

Considérant que la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a saisi le Conseil d'État afin de sécuriser juridiquement cette proposition de loi et que celle-ci est désormais inscrite à l'ordre du jour parlementaire ;

La commune de Longwy affirme solennellement :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_29-DE

1. **Son attachement à une politique ambitieuse de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants**, fondée sur la prévention, la détection, le signalement, la protection, l'accompagnement des victimes et la sanction des auteurs ;
2. **Sa conviction que les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans cette lutte, à condition de disposer des moyens, des outils et du soutien de l'État** ;
3. **Son soutien aux objectifs et aux principes portés par la proposition de loi intégrale** de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;
4. **Sa volonté de voir cette proposition de loi examinée dans son intégralité par le Parlement.**

Le conseil municipal de Longwy réaffirme ainsi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants ne peut plus reposer sur des réponses fragmentées ou ponctuelles, mais exige une politique publique globale, coordonnée et dotée de moyens à la hauteur de l'ampleur du phénomène.

Le conseil municipal de la ville de Longwy

A la majorité des voix,

26 pour, 7 non-participations (M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, M. Jean-François VALOGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH)

- **ADOPTE** la présente motion.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

MAIRIE DE LONGWY
MEURTHE-ET-MOSELLE

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

Vincent HAMEN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 054-215403239-20260923-DELIB_VII_26_30-DE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
MEURTHE-ET-MOSELLE

OBJET : AMF - MOBILISATION GENERALE DES MAIRES POUR SOUTENIR LES COMMUNES SINISTREES

N° : VII-26-30

Date de la convocation : 17 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Délibération n° **VII-26-30** du 23 septembre 2026 transmise au contrôle de légalité, le 30 SEP. 2026

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, le Conseil Municipal de LONGWY s'est réuni, à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville de Longwy-Bas, après convocation légale, sous la présidence de M. Vincent HAMEN, Maire.

...

ETAIENT PRESENTS : M. Vincent HAMEN, Mme Aurélie NAILI, M. Khalid ATIK sauf au point n° 21, Mme Martine ETIENNE, M. Robert RODRIGUES-MARTINS sauf au point n° 16, Mme Marie-Christine INIAL, M. Karim BOUDJEMADI, Mme Isabel VICENCIO, M. Kamel BOUZAD, Mme Gaëlle PEIFFER, M. Alain LAHURE, Mme Céline BOUICHE, M. Cédric RODRIGUES, Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Amar HADJADJ, M. Marc RYSAK, M. Altan KARATAY, Mme Majda EL HADDADI, M. Christian ARIES, Mme Isabelle HERBIN, M. Laurent BICH, Mme Chantal BERTIN, Mme Mireille CHARLET, M. Thierry ALCARAZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Safia GACEM ayant donné pouvoir à Mme Martine ETIENNE, M. Abdelouarit LAKLAY ayant donné pouvoir à M. Khalid ATIK, Mme Séverine MORET ayant donné pouvoir à M. Alain LAHURE, Mme Géraldine PITOIS ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine INIAL, Mme Aïcha CHTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle LORUSSO, M. Stéfano CASANO ayant donné pouvoir à Mme Aurélie NAILI, M. Mathieu SERVAGI ayant donné pouvoir à Mme Isabelle HERBIN, M. Jean-François VALGONIO ayant donné pouvoir à Mme Chantal BERTIN, M. Rémy VIVIEN ayant donné pouvoir à M. Laurent BICH.

ETAIENT ABSENTS : M. Khalid ATIK au point n° 21, M. Robert RODRIGUES-MARTINS au point n° 16.

À l'unanimité, M. Amar HADJADJ a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire qu'il a acceptées.

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Longwy tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Longwy contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile,

Sur proposition du Maire et entendu son rapport,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** ce soutien financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents, actes ou décisions y afférents.

Délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été accomplies le 30 SEP. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

POUR EXPEDITION,
LE MAIRE

MAIRIE DE LONGWY * MEURTHE-ET-MOSELLE *

Vincent HAMEN